

## FICHE HEBERGEMENT 202... - 202....

### INTERNES

#### HEBERGEMENT DU MERCREDI / DIMANCHE SOIR ET JOURS FERIES

ELEVE :

CLASSE :

prendra son repas les mercredis à midi :  oui  non

dormira à l'internat tous les mercredis :  oui  non

- Conformément au Règlement intérieur, les internes sont autorisés à s'absenter de l'internat les mercredis lorsque leur situation le permet. Aussi, nous vous demandons de remplir une autorisation à l'année ci-dessous.
- Pour toute modification, nous vous prions de prévenir le bureau de la vie scolaire avant 9h par écrit ou par mail.

dormira à l'internat tous les dimanches et jours fériés :  oui  non

- Conformément au Règlement intérieur, les élèves ayant des difficultés de transport peuvent demander l'accueil à l'internat le dimanche soir.
- L'inscription aux nuitées du dimanche soir vaut pour tous les dimanches et jours fériés de l'année scolaire (hors périodes de stage). Toute absence devra être signalée avant 20h30 par téléphone au personnel de garde.
- Cette inscription sera acceptée en fonction du nombre de demandes et des contraintes de service.

A ....., le .....

NOM et SIGNATURE du responsable légal

### DEMI PENSIONNAIRES

#### REPAS DU MERCREDI

ELEVE :

CLASSE :

prendra son repas les mercredis à midi :  oui  non

- Pour toute modification, nous vous prions de prévenir le bureau de la vie scolaire avant 9h par écrit ou par mail.

A ....., le .....

NOM et SIGNATURE du responsable légal